Docusign Envelope ID: 2E6DC9FB-E3FB-8DDF-82EC-B4EBFB6092E3

KHS
SARL AU CAPITAL DE 240 580 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 12 RUE DE L'EGLISE
10320 SAINT-JEAN-DE-BONNEVAL
900 005 125 RCS TROYES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 28 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-huit juillet,

Au siège social à SAINT JEAN DE BONNEVAL,

Monsieur Antoine BLAISE, demeurant 12 rue de l'Eglise - 10320 SAINT-JEAN-DE-BONNEVAL,

Associé unique et seul Gérant de la société KHS (la « **Société** »),

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'apport de 765 parts sociales de la société BCS consenti par Monsieur Antoine BLAISE, de l'apport de 735 parts sociales de la société BCS consenti par Madame Emilie BLAISE et de leur évaluation.

- Augmentation du capital d'un montant de 117 000 euros en vue de rémunérer les apports susvisés.

- Modification corrélative des statuts.

- Suppression des articles 28 à 30 des statuts contenant uniquement des mentions relatives à la constitution de la société.

- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture :

- Du contrat d'apport de droits sociaux en date du 25 juin 2026, aux termes duquel :

  - Monsieur Antoine BLAISE fait apport à la Société de la pleine propriété de 765 parts sociales de la société BCS, société à responsabilité limitée au capital social de 1 500 euros, dont le siège social est situé au 36 rue de La Fontaine à La-Rivière-de-Corps (10440), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Troyes sous le numéro 824 448 344, représentant 51 % du capital et des droits de vote de ladite société,

Docusign Envelope ID: 2E6DC9FB-E3FB-8DDF-82EC-B4EBFB6092E3

Ledit apport évalué à la somme de 59 670 euros,

- Madame Emilie BLAISE fait apport à la Société de la pleine propriété de 735 parts sociales de la société BCS, société à responsabilité limitée au capital social de 1 500 euros, dont le siège social est situé au 36 rue de La Fontaine à La-Rivière-de-Corps (10440), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Troyes sous le numéro 824 448 344, représentant 49 % du capital et des droits de vote de ladite société,

  Ledit apport évalué à la somme de 57 330 euros,

- Du rapport de la société ERIC MAERTE AUDIT, Commissaire aux apports désigné par décision de l'associé unique en date du 21 mai 2026,

Approuve ces apports ainsi que leur évaluation.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique, à titre de rémunération des apports approuvés au titre de la première décision, décide d'augmenter le capital social d'un montant de 117 000 euros, pour le porter de 240 580 euros à 357 580 euros, par voie de création de :

- 5 967 parts sociales nouvelles de 10 euros chacune, émises au pair, entièrement libérées, numérotées de 24 059 à 30 025 inclus, attribuées à Monsieur Antoine BLAISE en rémunération de son apport.

- 5 733 parts sociales nouvelles de 10 euros chacune, émises au pair, entièrement libérées, numérotées de 30 026 à 35 758 inclus, attribuées à Madame Emilie BLAISE en rémunération de son apport.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique, comme conséquence de l'adoption des décisions précédentes, constate que l'augmentation du capital est définitivement réalisée et décide de modifier comme suit les articles 8 (Apports) et 10 (Capital social) des statuts :

ARTICLE 8 - Apports

Il a été apporté au capital de la Société :

- Lors de la constitution, une somme de 1 000 euros a été apportée en numéraire par Monsieur Antoine BLAISE.

- Lors de l'augmentation de capital décidée par l'associé unique le 29 décembre 2024, le capital social a été augmenté d'un montant de 239 580 euros par apport complémentaire en nature de Monsieur Antoine BLAISE.

Docusign Envelope ID: 2E6DC9FB-E3FB-8DDF-82EC-B4EBFB6092E3

- Lors de l'augmentation de capital décidée par l'associé unique le 28 juillet 2026, le capital social a été augmenté d'un montant de 117 000 euros par voie d'apports consentis par Monsieur Antoine BLAISE et Madame Emilie BLAISE des droits sociaux décrits et évalués ci-après :

  - Apport par Monsieur Antoine BLAISE de la pleine propriété de 765 parts sociales de la Société BCS, société à responsabilité limitée au capital social de 1 500 euros, dont le siège social est situé au 36 rue de La Fontaine à La-Rivière-de-Corps (10440), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Troyes sous le numéro 824 448 344, représentant 51 % du capital et des droits de vote de ladite société.

    Ledit apport évalué à la somme de 59 670 euros.

  - Apport par Madame Emilie BLAISE de la pleine propriété de 735 parts sociales de la Société BCS, société à responsabilité limitée au capital social de 1 500 euros, dont le siège social est situé au 36 rue de La Fontaine à La-Rivière-de-Corps (10440), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Troyes sous le numéro 824 448 344, représentant 49 % du capital et des droits de vote de ladite société.

    Ledit apport évalué à la somme de 57 330 euros.

ARTICLE 10 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 357 580 euros.

Il est divisé en 35 758 parts sociales de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 35 758 inclus, intégralement libérées et réparties entre les associés en proportion de leurs droits, savoir :

- Monsieur Antoine BLAISE
  À concurrence de 30 025 parts, numérotées de 1 à 30 025 inclus,

- Madame Emilie BLAISE
  À concurrence de 5 733 parts, numérotées de 30 026 à 35 758 inclus,

QUATRIÈME DÉCISION

L'associé unique, en conséquence des décisions qui précèdent, décide de supprimer les articles 28 à 30 des statuts contenant uniquement des dispositions relatives à la constitution de la société.

CINQUIEME DÉCISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Docusign Envelope ID: 2E6DC9FB-E3FB-8DDF-82EC-B4EBFB6092E3

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

L'associé unique
Monsieur Antoine BLAISE

DocuSigned by:
Antoine BLAISE
4BFCEF31C206465...

29 juillet 2026